

Réunion de concertation médicale pour le retour et le maintien en emploi

Nouveau pour
LES MÉDECINS
TRAITANTS
et SPÉCIALISTES
23-87

Une réunion médicale pluridisciplinaire pour faciliter le retour en emploi de vos patients

En tant que médecin généraliste ou spécialiste, **vous avez la possibilité de proposer l'organisation d'une réunion pluridisciplinaire entre le médecin du travail, le médecin conseil et vous-même.**

Pour déclencher une réunion de concertation, contactez-nous



05 55 77 65 63
De 8h30 à 17h



dmee@spsti23-87.fr

Organisation facilitée

Le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) se charge de proposer plusieurs créneaux horaires.



Durée :
30 min max



Format :
Visioconférence



Indemnisation :
30 euros aux médecins libéraux
versés par le SPSTI

L'objectif

Le but de la réunion est d'établir un **plan personnalisé de maintien en emploi** pour sécuriser le parcours professionnel de votre patient.

Des critères d'inclusion clairement définis

Les patients concernés par cette réunion doivent remplir ces conditions :

- **Être suivi par le SPSTI 23-87**
- **Résider en Haute-Vienne (87) ou en Creuse (23)**
- **Être en arrêt de travail ou en activité avec un problème de maintien en emploi.**

Pour plus d'informations, retrouvez notre page dédiée



[https://www.spsti2387.fr/
réunion-de-concertation-
médicale-pour-le-retour-et-
le-maintien-en-emploi/](https://www.spsti2387.fr/reunion-de-concertation-medicale-pour-le-retour-et-le-maintien-en-emploi/)

Ce nouveau dispositif est proposé sur la base d'un partenariat entre l'URPS des médecins libéraux de Nouvelle-Aquitaine, le service de Prévention et de Santé au Travail 23-87, les CPAM 23 et 87.

Réunion de concertation médicale pour le retour à l'emploi

Schéma d'organisation

